

19.12.2008 - 13:18 Uhr

Développement des infrastructures: Il faut en finir avec le détournement de l'affectation du produit RPLP!

Bern (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG refuse les nouvelles propositions du Conseil fédéral sur le futur financement de l'infrastructure ferroviaire. Il n'est pas acceptable que la part de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) qui revenait jusqu'alors aux cantons, soit désormais également utilisée pour les chemins de fer en détournant ainsi une fois de plus son affectation. Cela relève de la plus pure dérision, sachant que le Conseil fédéral constate dans un deuxième message, que l'extension du réseau routier est indispensable. Il faut cependant souligner le fait que l'intégration des usagers du rail est en discussion dans le cadre du financement de l'infrastructure ferroviaire.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a fixé les valeurs indicatives pour l'extension du réseau ferroviaire ainsi que le programme destiné à éliminer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales. Pour l'Association suisse des transports routiers ASTAG, les propositions consistant à financer à l'avenir l'infrastructure ferroviaire par l'entremise de la RPLP sont absolument inacceptables: en effet, le transport routier serait une nouvelle fois la victime toute désignée de cette reconduction des dispositions transitoires constitutionnelles.

Appliquer complètement le principe de causalité!

Ce projet est d'autant plus alarmant que le Conseil fédéral a constaté, dans son programme pour l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, qu'une extension dudit réseau est incontournable. Et si le Conseil fédéral tient véritablement à appliquer le principe de causalité tant prôné, il serait alors temps de mettre un terme au détournement de l'affectation des produits de la RPLP. On peut heureusement constater que l'intégration des usagers du rail est enfin en discussion pour financer l'extension du rail.

L'ASTAG exige donc que la disposition transitoire sur la RPLP figurant dans la Constitution fédérale soit enfin supprimée.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
Weissenbühlweg 3, 3007 Berne
Tél. 031 370 85 24